

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Madame Marie-Pierre AGIN**

Attaché territorial

Chef du bureau Gestion des agréments

Service Protection maternelle et infantile

Direction de l'Enfance et de la famille

Direction générale adjointe des Solidarités

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant l'adaptation d'organisation des services à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** Délégation est donnée à Madame AGIN, attaché territorial, Chef du bureau Gestion des agréments, à l'effet de signer :

- les notes internes aux agents des territoires d'interventions sociales,
- les correspondances techniques avec les services extérieurs et les centres de formation,
- les bordereaux de transmission,
- les correspondances ou décisions n'entraînant pas d'incidence financière supérieure à 10 000 € HT,

**à l'exception :**

- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

**ARTICLE 2** Délégation est donnée à Madame AGIN, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

**ARTICLE 3** Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame AGIN, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Sarthe.



Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le **18 AOUT 2023**  
après dépôt en préfecture le **18 AOUT 2023**  
après publication ou notification le **22 AOUT 2023**